

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR NICOLAS MAÎTRE, DEPUTE (PS), INTITULEE « BLOCK(ÇA)CHAIN & CONSORTS ! » (N° 3168)**

Le Canton du Jura a fait partie du DEWS, organisme de promotion économique exogène, qui regroupait l'ensemble des cantons romands et qui a précédé la création du GGBA en 2010. Cette collaboration n'a pas atteint les objectifs visés. C'est pourquoi il s'en est retiré. Il s'est associé à la région bâloise depuis 2010 et, dès 2016, a pleinement intégré BaselArea.swiss.

Pour rappel, BaselArea.swiss assume trois missions : (1) la promotion économique exogène, (2) la promotion de l'innovation et (3), depuis 2018, la direction opérationnelle de Switzerland Innovation Park Basel Area. Le GGBA n'est en charge que de la première. La seconde est assumée par la Conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), à travers le système d'innovation régional de Suisse occidentale. Le parc d'innovation de Suisse occidentale dispose enfin de son organisation propre.

Le Jura fait toujours partie intégrante du programme de la CDEP-SO. Le Gouvernement n'entend pas y renoncer. Comme c'est aussi le cas avec BaselArea.swiss, toutes les technologies de pointe sont ici visées : micro- et nanotechnologies, sciences de la vie, technologies médicales, informatique et, bien entendu, blockchain.

En matière de promotion économique, il faut toutefois se rendre à l'évidence que la concurrence est inéluctable. Elle relève de facteurs que l'on peut qualifier de durs, comme les contraintes géographiques, l'accessibilité, l'éloignement ou la proximité des grands centres urbains, la disponibilité de la main-d'œuvre. S'y ajoutent des facteurs plus mous sur lesquels les autorités politiques disposent d'une plus grande liberté d'action, comme la fiscalité, la disponibilité en terrains, la politique de formation et de recherche, la mise en avant des complémentarités régionales.

La complémentarité des tissus économiques et la proximité d'une grande agglomération sont justement les forces de l'approche développée au sein de BaselArea.swiss par les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura. Ces deux avantages auraient été plus difficiles à valoriser à l'échelle de la Suisse romande, vu l'emplacement de notre canton par rapport à l'Arc lémanique. C'est notamment à eux que l'on doit l'implantation du parc d'innovation dans le Jura. Une implantation qui aurait été laborieuse à envisager avec le parc de Suisse occidentale puisque toutes les antennes s'articulent autour de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

En conclusion, le Gouvernement ne souhaite pas conclure de partenariats particuliers avec le GGBA qui, même s'ils étaient possibles, seraient au demeurant limités à la seule promotion exogène. Il privilégie une politique plus large, incluant, à travers BaselArea.swiss et la CDEP-SO, une promotion de l'innovation qui s'inscrit justement en droite ligne des objectifs visés par la réforme de la fiscalité des entreprises.

Delémont, le 7 mai 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
La Chancelière



Gladys Winkler Docourt